



5 septembre 2017

(17-4731)

Page: 1/1

**UNION EUROPÉENNE – MESURES ANTIDUMPING VISANT LES IMPORTATIONS
DE CERTAINS ALCOOLS GRAS EN PROVENANCE D'INDONÉSIE**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 5 septembre 2017 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel dans l'affaire *Union européenne – Mesures antidumping visant les importations de certains alcools gras en provenance d'Indonésie* (WT/DS442/AB/R). Ce rapport sera distribué aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce aujourd'hui vers 17 heures et il est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Ricardo Ramírez-Hernández, en qualité de Président de la section, et M. Hyun Chong Kim et Mme Hong Zhao, en qualité de membres.

Les trois membres de la section connaissant de cet appel ont achevé leurs travaux et signé le rapport le 31 juillet 2017. Le rapport a ensuite été envoyé aux services de traduction. Le 1^{er} août 2017, M. Hyun Chong Kim a invoqué la règle 14 des Procédures de travail pour l'examen en appel et a démissionné de l'Organe d'appel avec effet immédiat (WT/DSB/73), eu égard à l'article 17:3 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.
